

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-78

acte : 9.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 juin, s'est tenu, pour la 5^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans son article I, dont l'application a été réactivée par le V de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020, en réunion à distance sous la présidence de Monsieur Dominique Lévêque à l'ouverture.

Monsieur Dominique Lévêque déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 30 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire, Patricia Mehenni, Maire-déléguée Commune déléguée d'Ay et Adjoint de la Commune nouvelle; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire délégué de la Commune déléguée de Mareuil sur Ay et adjoint de la Commune nouvelle; Pierre Cazé, Betty Van Sante, Agnès Michaut, Maires-adjoints de la Commune nouvelle et Commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjoint Commune Nouvelle ; Brigitte Philippe, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune déléguée de Bisseuil ; Léa Graincourt , Mare-adjoint de la Commune nouvelle et Commune de Mareuil-sur-Ay; Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Alain Schweich, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Nicolas Bonanfant, Maye Baudette, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : 0

EXCUSE NON REPRESENTE : Pol Roger, Magali Dansin, Gaëlle Stock, conseillers municipaux.

ABSENT : 0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Dominique LEVY



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 79

acte : 5.3

Membres à voix délibérante = 30		Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :					
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI	
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT	
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN	
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN	
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE	
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET	
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER			

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

MODIFICATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite au décès de M. Drouin, M. Eric POULET a rejoint le conseil municipal.

Souhaitant intégrer 2 Commissions municipales, leur composition doit être modifiée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Considérant l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment pour étudier et préparer les questions soumises au Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE que :

La composition de la Commission Education sera composée comme suit :

Commission Education

Dominique LEVEQUE, Maire

Betty VAN SANTE	Maryline KERNER
Magali DANSIN	Gaëlle STOCK
Madeleine BIEREL	Maye BAUDETTE
Sandrine DAILLY	Nathalie CHARBAUT
ERIC POULET	

Et la Commission des Associations sportives et culturelles comme ci-dessous :

Commission Associations sportives et culturelles

Dominique LEVEQUE, Maire	
Arnaud JACQUART	Daniel LEHMANN
Jean-Claude RAFFY	Nicolas BONANFANT
Agnès MICHAUT	Maye BAUDETTE
Sébastien DERVIN	Vincent DROIN
ERIC POULET	

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 80

acte : 7.3

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

Conclusion Contrat de prêt avec la Banque Postale

Afin de financer les investissements prévus au titre de l'année 2021, le Conseil municipal a autorisé le recours à l'emprunt dans la limite de 300 000 €. Après consultation des différents organismes bancaires, il est proposé de conclure le contrat de prêt avec la Banque Postale.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la conclusion du contrat de prêt avec la Banque Postale selon les caractéristiques suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financement des investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.

Mode d'amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEBEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 81

acte : 7.1

Membres à voix délibérante =30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance

DECISION MODIFICATIVE 2021 N°2

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la C.A.G. du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux écritures comptables suivantes :

1°/ Afin d'acquérir les locaux de la bijouterie située 4 rue Roger Sondag, il convient d'inscrire les crédits inscrits de la façon suivante :

Investissement dépenses :

C/2115 - F/020 – pg 99449« Acquisition immobilière»+ 98 000,00 €

C/2315 – F822 – pg19685« Voiries et espaces publics».....- 98 000,00 €

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 82

acte : 7.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	-G. STÖCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen de l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique COLLARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

**Après avoir délibéré, M. Lévêque ne prend pas part au vote,
pour 28 voix, 1 abstention (Vincent DROIN),**

APPROUVE le Compte Administratif 2020 pour la commune d'Ay-Champagne qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	5 618 326,95 €
Recettes.....	7 315 571,46 €
Résultat année N	+ 1 697 244,51 €

Section d'investissement :

Dépenses	2 355 330,13 €
Recettes.....	1 956 615,82 €
Résultat année N	- 398 714,31 €
Résultat année N-1.....	- 840 386,40 €
Résultat global d'investissement.....	- 1 239 100,71 €

Résultat global.....	+ 458 143,80 €
Hors solde des reports	

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 83

acte : 7.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DAININ	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de l'actif et l'état du passif, état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qui lui ont été prescrits,

Considérant que le Compte Administratif est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEYQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 3
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 84

acte : 7.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2020

Après en avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement positif de	1 697 244,51 €
- un résultat d'investissement négatif de	- 1 239 100,71 €
<i>Résultat global hors solde des reports.....</i>	<i>+ 458 143,80 €</i>
- un solde des restes à réaliser négatif de.....	- 496 000,00 €
soit un besoin de financement en investissement de	- 1 735 100,71 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour MEMOIRE :	
Excédent antérieur 2019 reporté	275 286,69 €
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	1 421 957,82 €
TOTAL (résultat global pouvant être affecté).....	1 697 244,51 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	- 1 239 100,71 €
Restes à réaliser au 31/12/2020.....	- 496 000,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020.....	- 1 735 100,71 €
AFFECTATION :	
♦ équilibre de la section d'investissement.....	- 1 697 244,51 €
♦ fonds affectés à la section de fonctionnement (conformément à l'inscription au Budget 2021).....	

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LAMIQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 85

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DARSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Caze est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**RAPPORT ANNUEL DES VENTES ET ACQUISITIONS
IMMOBILIERES EN 2020 – COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur les ventes et acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers réalisés au cours de l'année 2020 qui s'établit comme suit (voir tableau ci-joint).

ANNEXE ledit rapport au Compte Administratif 2020.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

RAPPORT ANNUEL SUR LES CESSIIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS
REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2020
POUR LA COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

~~~~~

| Nature du bien | Localisation | Origine Propriété | Cédant | Cessionnaire | Conditions de cession | Montant | Observations |
|----------------|--------------|-------------------|--------|--------------|-----------------------|---------|--------------|
|                |              |                   |        |              |                       |         |              |
|                |              |                   |        |              | TOTAL                 |         |              |

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS  
 REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2020  
 POUR LA COMMUNE D'AY-CHAMPAGNE

~~~~~

Nature du bien	Localisation	Origine Propriété	Cédant	Cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant	Observations
					TOTAL		

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-86

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STÖCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DÂNSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P-ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES FREQUENTANT LA CLASSE DES
UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) POUR L'ANNEE
2020-2021 : PARTICIPATION DES COMMUNES**

Les enfants ayant des difficultés scolaires sont regroupés dans une classe spécialisée, dite ULIS, des écoles élémentaires d'Ay-Champagne

Pour le cas des enfants venant de communes extérieures, il y a lieu de demander une participation financière à ces dernières.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Betty VAN SANTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré,

Pour 29 voix, et 1 abstention (Vincent DROIN),

FIXE à 517 € par élève la participation des communes au fonctionnement de la classe des ULIS pour les élèves ressortissants des communes extérieures pour l'année 2020-2021.

IMPUTE la recette au budget 2021.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-87

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. D'ANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ENFANTS DE MUTIGNY SCOLARISES DANS LES ECOLES D'AY POUR L'ANNEE
2020/2021 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Depuis plusieurs années, en raison de l'absence d'école à MUTIGNY, les enfants de cette commune sont accueillis dans les écoles maternelles et élémentaires d'Ay-Champagne.

Il y a donc lieu de demander une participation financière à la Commune de MUTIGNY.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Betty VAN SANTE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

**Après avoir délibéré,
Pour 29 voix et 1 abstention (Vincent DROIN)**

FIXE à 508€ par élève le montant de la participation de la Commune de MUTIGNY pour la scolarisation de ses enfants dans les écoles maternelles et élémentaires d'Ay-Champagne pour l'année 2021/2022.

IMPUTE la recette au budget 2021.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-88

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
---------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Nom des membres ayant participé au vote :

D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STÖCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. D'ANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

FRAIS DE MISSION ET DE REPRESENTATION DES ELUS : MANDAT SPECIAL

Par délibération N° 180119-2 du 18 janvier 2016, vous avez admis le principe d'un « mandat spécial » permettant de rembourser aux élus leurs frais entrant dans le cadre d'une mission d'intérêt local mais effectuée dans des conditions inhabituelles, notamment d'éloignement.

Dominique Lévêque, Maire de la Commune, accompagné de Mme Agnès Michaut, adjointe en charge de la Commission Citoyenneté et Jumelage, se rendra, à Torrecampo en Espagne du 16 au 22 septembre 2021 pour un hommage à M. Juan Romero, agéen d'adoption, républicain espagnol et né dans cette Commune le 21 avril 1919.

Il est proposé donc de bien vouloir caractériser cette mission en « mandat spécial » et d'autoriser le remboursement par le Trésor public de tous les frais valablement justifiés par ce déplacement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia MEHENNI,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement par le Trésor public de tous les frais valablement justifiés et présentés par Dominique Lévêque, Maire d' Ay-Champagne, et Mme Agnès Michaut, à l'occasion du déplacement en Espagne en septembre 2021 à l'occasion de l'hommage rendu à M. Roméro.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LÉVÊQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 89

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STÖCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

Activités de l'espace jeunes – Participations financières des adhérents aux sorties

Dans le cadre des activités organisées par l'espace jeunes, il est proposé aux adhérents de participer à des sorties. (parcs d'attraction, cinémas, escape game...). Afin de respecter la réglementation relative aux régies de recette, il convient de fixer les tarifs de participation des adhérents à ces sorties pour que l'encaissement puisse être réalisé par le régisseur.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Betty VAN SANTE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 4 € la participation pour les activités des adhérents dont le droit d'entrée est inférieur à 15 € et à 8 € la participation des adhérents pour les activités dont le droit d'entrée est supérieur à 15 €.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 90

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

Logement communal 2 bis rue Marie Coquebert – Montant du loyer

Il est proposé de fixer le montant du logement communal situé 2 bis rue Marie Coquebert. Le prix proposé tient compte des caractéristiques du logement et des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant du loyer mensuel à 450 € pour le logement communal situé au 2 bis rue Marie Coquebert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 91

acte : 3.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ACQUISITION DE LA BIJOUTERIE
4 RUE ROGER SONDAG**

Dans le cadre de la préservation du Centre-Ville et du Commerce Local, il est proposé d'acquérir l'ancienne bijouterie au 4 rue Roger Sondag.

C'est un immeuble mixte de 3 niveaux comprenant :

- au rez-de-chaussée un local à usage de commerce et une réserve,
- au 1^{er} étage un séjour, une cuisine et une salle de bains,
- au 2^e étage 2 chambres.

La valeur vénale de ce bien a été estimée à 82.000 €. Il est proposé d'acquérir ce bien au prix de 90.000 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'estimation des domaines en date du 15 février 2021,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir l'immeuble sis au 4 rue Roger Sondag au prix de 90.000 €.

AUTORISE le Maire à signer l'acte et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 92

acte : 7.5

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASL POUR LE MARQUAGE
DU LOGO DE LA COMMUNE SUR LES MAILLOTS**

L'Association ASL section Handball, souhaite offrir 170 maillots à ses adhérents et propose de les marquer du logo de la Commune d'Aÿ-Champagne. Le coût serait de 2,40 euros par maillot soit 408 euros.

L'Association sollicite donc une participation financière de la Commune pour ce marquage.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le courriel de Jonathan Izard reçu le 21 juin 2021,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 408 euros à l'ASL, section Handball, les tenues devant afficher bien visiblement le logo de la Commune d'Aÿ-Champagne.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 93

acte : 7.5

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES COMMERÇANTS D'AY
OPERATION AY-CHEQUE**

Afin de relancer la dynamique commerciale de nos commerçants d'Ay-Champagne qui ont pu souffrir des dernières conditions sanitaires, une opération pour l'instant dénommée « Ay-Chèque » sera lancée d'ici la fin de l'année avec l'Union des Commerçants d'Ay.

Après avoir contacté la Fédération nationale des centres-villes, M. Lévêque a contacté le Président des Vitaines d'Épernay qui pourra apporter son soutien logistique à cette opération, fort d'une longue expérience sur les chèques-commerçants.

L'objectif est de pouvoir vendre 3000 chèques utilisables chez les commerçants de la Commune au prix de 12 € mais avec une valeur faciale de 15€. Les 3 euros de différence seraient pris en charge par la Commune.

M. Baillet, Président de l'UCA, sollicite une aide financière sous forme de subvention exceptionnelle pour couvrir ces 3 euros, soit la somme de 9000€ (3000x3). Le montant d'aide allouée par chèque est susceptible d'être modifié mais l'enveloppe globale restera de 9000€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le courrier de M. Baillet du 27 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants d'Ay-Champagne d'un montant de 9000€ TTC afin de participer à la future opération « Ay-Chèques ».

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-94

acte : 7.5

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

L'Etat par le biais de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) accompagne la plupart des projets d'investissement des communes.

A ce titre, nous pouvons proposer le projet de système de vidéoprotection.

Pour les questions de libertés publiques, il n'est pas inutile de rappeler que la Commune est seule habilitée à filmer l'espace public (et uniquement l'espace public). Les caméras intuitives permettent de flouter dès que l'on cadre une fenêtre ou une porte. Les images captées sont effacées au bout d'un mois maximum, conservées dans un lieu sécurisé et consultées par des personnes habilitées par autorisation préfectorale.

Le référent vidéo surveillance de la gendarmerie, après sollicitation de la Commune, a établi un diagnostic avec préconisations sur la base duquel nous pourrions définir notre propre système éventuellement par phase pluriannuelle.

Un calendrier sera établi et sera suivi du lancement d'une consultation.

Il convient donc de solliciter l'aide financière de l'Etat au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Etat la subvention maximale, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoire Ruraux 2021 pour le projet de système de vidéoprotection et à déposer les dossiers en ce sens.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-95

acte : 1.6

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance

**INSTALLATION D'UNE VIDEOPROTECTION
-CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Suite à la réalisation d'un diagnostic par le référent sûreté de la gendarmerie, la Commune a décidé d'installer un système de vidéo protection, afin de réduire le nombre de petits incidents, les incivilités mais aussi faciliter l'élucidation de certaines enquêtes.

Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour choisir un Maître d'œuvre afin de retenir la vidéo protection la mieux adaptée à la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et signer toutes les pièces afférentes.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 96

acte : 8.8

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

REENGAGEMENT – CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE

Par délibération en date du 20 mai 2019, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la Convention des Maires sur le climat et l'énergie, piloté par le Comité des régions.

Ce dernier mobilise de nouveau les Communes afin d'intensifier leurs ambitions climatiques pour atteindre une vision commune : d'ici 2050, vivre dans des villes décarbonées et résilientes, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable.

Il est donc proposé d'approuver ce nouveau document d'engagement (document en annexe), renforçant et confirmant notre lutte contre le changement climatique et d'autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Frédérique BIANCHINI,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau document d'engagement de la Convention des Maires- EUROPE

AUTORISE le Maire à signer ce document.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE

Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021



Convention des Maires - Europe

Redoublons nos efforts pour une Europe plus juste et neutre sur le plan climatique



Nous, maires de toute l'Europe, nous engageons à **renforcer nos ambitions climatiques et à agir** dans un effort commun et au rythme imposé par l'évolution scientifique pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 °C, objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.

Depuis des années déjà, les villes traduisent **les défis climatiques et environnementaux en opportunités. Le temps est venu d'en faire une priorité absolue.**

Nous, signataires de la Convention des Maires - Europe, nous engageons à conduire chacun sur cette voie. Nous veillerons à ce que nos politiques et nos programmes ne délaissent ni population ni territoire en route.

La transition vers une Europe climatiquement neutre aura des répercussions dans tous les domaines de nos sociétés. En tant que responsables locaux, nous devons garder un œil attentif sur ces conséquences possibles afin de garantir l'équité et l'inclusion. **La seule transition que nous envisageons est équitable, inclusive et respectueuse de nous, citoyens du monde, et des ressources de notre planète.**

Notre vision consiste à agir pour que, d'ici 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonisées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable. Dans le cadre de l'initiative de la Convention des Maires - Europe, nous continuerons à (1) réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, (2) accroître la résilience, nous préparer aux effets néfastes du changement climatique et (3) lutter contre la pauvreté énergétique, action clé pour assurer une transition juste.

Nous sommes pleinement conscients que chaque État membre, région et ville de l'UE se trouve à un stade différent de sa transition, et que chacun dispose de ses propres ressources pour répondre aux ambitions définies dans l'Accord de Paris. Nous reconnaissons une fois de plus notre responsabilité collective dans la lutte contre la crise climatique. Ces nombreux défis requièrent une réponse politique forte à tous les niveaux de gouvernance. La Convention des Maires - Europe est avant tout un mouvement de maires engagés qui partagent des solutions locales et s'inspirent mutuellement dans le but de concrétiser cette vision.

Nous nous engageons à faire notre part en entreprenant les actions suivantes :

1. **S'ENGAGER** à fixer des objectifs à moyen et long terme conformes aux objectifs de l'UE et au moins aussi ambitieux que nos objectifs nationaux. Notre objectif est de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Compte tenu de l'urgence climatique actuelle, nous ferons de l'action en faveur du climat notre priorité et la communiquerons à nos citoyens.

2. **IMPLIQUER** nos concitoyens, nos entreprises et nos gouvernements à tous les niveaux dans la mise en œuvre de cette vision et dans la transformation de nos systèmes sociaux et économiques. Nous visons à conclure un pacte climatique local avec tous les acteurs qui nous aideront à atteindre ces objectifs.
3. **AGIR**, maintenant et ensemble, pour prendre les devants et accélérer la transition nécessaire. Nous élaborerons, mettrons en œuvre et rendrons compte, dans les délais fixés, d'un plan d'action pour atteindre nos objectifs. Nos plans comprendront des dispositions sur la manière d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, tout en restant inclusifs.
4. **TISSER UN RÉSEAU** avec d'autres maires et responsables locaux, en Europe et ailleurs, pour nous inspirer mutuellement. Nous les encouragerons à nous rejoindre dans le mouvement de la Convention mondiale des Maires, où qu'ils se trouvent dans le monde, s'ils adhèrent aux objectifs et à la vision décrits ici.

Nous, signataires de la Convention des Maires - Europe, affirmons que nous pouvons prendre des mesures dès aujourd'hui (**pour s'engager, impliquer, agir et tisser un réseau**) pour assurer le bien-être des générations présentes et futures. Ensemble, nous travaillerons à traduire notre vision en réalité.

Nous comptons sur le soutien de nos gouvernements nationaux et des institutions européennes pour fournir les ressources politiques, techniques et financières qui correspondent au niveau de nos ambitions.

[Nom et fonction de la personne signataire de cet engagement]

Mandaté/e par [conseil municipal ou organe équivalent] le [jj]/[mm]/[aaaa].

SIGNATURE OFFICIELLE

[Nom et adresse complète de l'autorité signataire]

[Nom, adresse électronique et numéro de téléphone de la personne de contact]



Le Bureau de la Convention des Maires - Europe est financé par la Commission européenne.
© Union européenne, 2021.

Membre



**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-97

acte : 7.10

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DARSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**REFECTION DE VOIRIE LES ALLEES DU PARC A MAREUIL SUR AY
REMBOURSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE
DE LA MARNE DE LA PARTICIPATION AU SIEM – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION**

A l'occasion de travaux de réfection de la voirie Les Allées du Parc à Mareuil sur Ay, le SIEM va procéder à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

Conformément à ce que prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le cas d'une intervention sur une commune de plus de 2.000 habitants percevant donc la taxe sur l'électricité, le SIEM appelle une participation à hauteur de 30 % du montant HT.

Cette dernière, payée dans un premier temps par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, au titre de sa compétence d'éclairage public, doit donc être remboursée par la Ville d'Ay-Champagne.

Pour les travaux de télécommunication, il nous faudra supporter totalement les dépenses. Le projet a été estimé à 138 000 € TTC. Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les statuts du SIEM,

Considérant l'intérêt de rénover les réseaux d'éclairage public et de télécommunication de la voirie Les Allées du Parc à Mareuil sur Ay,

Vu l'avis favorable de la C.A.G. du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reverser à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne 30 % du montant HT relative à la participation du SIEM pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public à l'occasion des travaux de réfection de voirie Les Allées du Parc à Mareuil sur Aÿ

DECIDE de la prise en charge des 138000€ TTC de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication

IMPUTE les dépenses au Budget 2021

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LENEQUE

Et ont signé les membres présents
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en Mairie le : 30/06/2021



**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 98

acte : 1.6

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STÖCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. D'ANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. RÖGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
REAMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE CENTRE
CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Les deux écoles maternelles de la commune doivent être regroupées. Pour ce faire, il est nécessaire de restructurer les bâtiments de l'Ecole Maternelle Centre. Pour réaliser ces travaux, une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre.

Il convient d'attribuer le marché suivant à :

MANIERE-MAZOCKY Architecture : sis 18 rue Pierlot- 51160 AY-Champagne –
Montant forfaitaire : 24 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché suivant pour :

Maîtrise d'œuvre

MANIERE-MAZOCKY Architecture : sis 18 rue Pierlot- 51160 AY-Champagne –
Montant forfaitaire : 24 000,00 € H.T.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 99

acte : 1.6

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
REHABILITATION DES ABORDS DU COLLEGES POUR AMENAGEMENT DU PARC
INTERGENERATIONNEL:
CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Dans le cadre du programme de réhabilitation des abords du collège, plus précisément l'espace public côté ouest pour aménager un Parc Intergénérationnel, une consultation a été lancée afin de choisir un maître d'œuvre pour réaliser ces travaux.

Il convient d'attribuer le marché suivant à :

GNAT INGENIERIE : sis 10 rue Clément Ader BP 1018 – 51685 REIMS Cedex 2–16 550,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Thierry BOUYE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché suivant pour

Maîtrise d'œuvre

GNAT INGENIERIE : sis 10 rue Clément Ader BP 1018 – 51685 REIMS Cedex 2–16 550,00 € H.T.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 100

acte : 1.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STÖCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**MISE EN CONFORMITE DE LA CHAINE PMR
EN CENTRE VILLE
LANCEMENT DE A CONSULTATION**

Suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif en date du 20 décembre 2019 et afin de se mettre en conformité avec la réglementation relative l'accessibilité des personnes handicapées en centre-ville, il est nécessaire de modifier et de remplacer le mobilier urbain mis en place lors des travaux de réfection de l'Axe rue Roger Sondag et de la rue Jules Blondeau.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour remplacer le mobilier urbain en place dans le centre de la commune d'Aÿ.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour remplacer le mobilier urbain en place dans le centre de la commune d'Aÿ.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 0	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-101

acte : 8.3

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**REFECTION DE VOIRIES EN ENROBES – PROGRAMMES 2021
LANCEMENT DE LA CONSULTATION /
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Dans le cadre du programme de réhabilitation de voiries, les travaux porteront sur la réfection des enrobés suivants :

A Ay :

- Rue des Mayeurs
- Rue du Prêche
- Rue Montesori
- Rue et passage Ritterbandt
- Rue des Elections,
- Rue des Bermondes
- Rue Saint-Médéric

A Mareuil

- Route des Pins
- Promenade Michel Collard
- Rue Duval

A Bisseuil

- Impasse des Arts
- Venelle de Crouys

Une consultation relative à ces travaux doit être lancée.

Pour leur réalisation, nous pouvons prétendre à une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Thierry BOUYE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès du conseil Départemental de la Marne pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021-102

acte : 4.2.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 modifiée)

Afin de pouvoir continuer à mettre en œuvre la politique d'accueil des touristes sur la commune durant la période estivale, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel supplémentaire pour une période d'environ deux mois allant du 5 juillet 2021 au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Mme Patricia MEHENNI,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent tel que défini ci-dessous :

GRADE	FONCTION	PERIODE	Durée hebdomadaire de service
Adjoint du patrimoine	Chargé(e) d'accueil tourisme	Du 05/07/2021 au 31/08/2021	18 h

DIT que la rémunération de cet agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,
Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 103

acte : 4.1.3

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois permanents doivent être créés avec une durée hebdomadaire de service correspondant aux besoins de la collectivité. Chaque service ayant inventorié les postes nécessaires à son bon fonctionnement, il appartient désormais au Conseil Municipal de créer ceux qui ne figurent pas sur le tableau des effectifs actuel.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, M. LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la C.A.G. du 21 juin 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

	<u>Durée hebdomadaire annualisée</u>	<u>Tableau actuel</u>	<u>Proposition</u>	<u>Nouveau Tableau</u>
Adjoint d'animation TNC	9,41	0	+ 1	1
Adjoint d'animation TNC	11,76	0	+ 1	1
Adjoint d'animation TNC	14,11	0	+ 4	4
Adjoint d'animation TNC	14,91	0	+ 2	2
Adjoint d'animation TNC	16,45	0	+ 1	1
Adjoint d'animation TC	35,00	2	+ 1	3

Adjoint technique TNC	5,50	0	+ 2	2
Adjoint technique TNC	15,68	0	+ 1	1
Adjoint technique TNC	17,25	0	+ 1	1
Adjoint technique TNC	28,00	2	+ 1	3
Adjoint technique TNC	29,53	0	+ 1	1

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEYFQUE



Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021
Affichage en mairie le : 30/06/2021

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 30	Absents : 0	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 28062021- 104

acte : 9.1

Membres à voix délibérante = 30	Présents : 30	Absents :	Excusés : 3	Pouvoirs : 0
Nom des membres ayant participé au vote :				
D. LEVEQUE	B. PHILIPPE	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	D. COLLARD	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
A. MICHAUT	L. GRAINCOURT	C. DUMONT	B. PARANT	S. DERVIN
T. BOUYE	M. BIEREL	M. DANSIN	C. MONGEARD	V. DROIN
P. CAZE	P. ROGER	N. BONANFANT	S. DAILLY	R. LEFEVRE
B. VAN SANTE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	M. BENARD-LOUIS	E. POULET
F. BIANCHINI	A. SCHWEICH	M. KERNER		

La séance dûment convoquée le mardi 22 juin 2021, s'est tenue en visioconférence via TEAMS sous la présidence de Monsieur le Maire.

M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

**LABEL COMMUNE SPORTIVE GRAND EST –
CANDIDATURE AU LABEL ET SIGNATURE DE LA CHARTE**

Le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE) et la Région Grand Est souhaitent mettre en valeur l'engagement des communes dans le soutien qu'elles apportent à la pratique sportive.

Le label « Commune sportive » a été créé pour mettre en lumière la richesse de la vie associative, la qualité des relations avec les clubs, la mise à disposition des équipements et l'animation de la promotion de l'activité physique. Il salue l'engagement des élus et le travail des bénévoles, encourage la poursuite des politiques de développement et de promotion de l'activité physique et sportive (APS), et, rappelle que la pratique des APS est un facteur de lien social, de vitalité et d'hygiène de vie.

La commune a décidé de candidater cette année, les Communes retenues seront sélectionnées en septembre 2021 et le label remis en 2022 pour 4 ans. Un dossier sera envoyé à la Maison régionale des sports, dossier dans lequel figure la Charte d'engagement des Communes signée par M. le Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la CAG en date du 21 juin 2021,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la Charte d'engagement des Communes afin de candidater au Label Commune Sportive Grand Est

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Et ont signé les membres présents :

Transmis en Sous-Préfecture le : 30/06/2021

Affichage en mairie le : 30/06/2021



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COMMUNES



Le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE) et la Région Grand Est souhaitent mettre en valeur l'engagement important des communes dans le soutien qu'elles apportent à la pratique sportive. C'est en effet au plus proche des pratiquants et des dirigeants, à l'échelon communal, que s'exprime l'attachement de notre société au sport, à ses valeurs, au lien social qu'il génère et au bien-être qu'il procure.

Objet de la charte

La charte décrit succinctement les actions à engager pour que les communes signataires puissent être labellisées « COMMUNE ou VILLE SPORTIVE GRAND EST ».

En vertu de cette charte, les communes s'engagent à :

-  reconnaître la fonction sociale du sport en facilitant les initiatives qui ont pour but, sur tous les terrains, de lutter contre l'exclusion ;
-  développer et promouvoir les activités physiques et sportives au sein de la commune en partenariat avec le mouvement sportif local ;
-  optimiser la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durable et socialement responsable, et promouvoir la contribution du sport aux politiques de développement durable ;
-  impulser une politique de modernisation et de maintenance des équipements sportifs, les rendre plus accessibles (créneau, transport...), et avoir pour objectif la qualité et la cohérence des animations qui y sont développées ;
-  faire vivre la dynamique et la réflexion sportive tout au long de l'année en fédérant les acteurs sur le territoire ;
-  apporter leur concours au développement du sport de haut niveau ;
-  mettre en œuvre avec le mouvement sportif un programme ambitieux du sport pour le maintien d'une bonne santé.

